

Sommaire de la rubrique « Faire un don du sang » Site Internet des villes - région Pays de la Loire

FAIRE UN DON	
▶ Page d'accueil de la rubrique avec un point sur les besoins en sang de la région	Page 2
▶ Pourquoi donner son sang ?	Page 3
▶ Qui peut donner son sang ?	Page 4
▶ Le déroulement d'un don de sang	Page 5
▶ Où donner son sang dans les Pays de la Loire ?	Page 6
▶ Contacts utiles	Page 7
▶ Le don de moelle osseuse	Page 8
▶ Annexe – lieux et dates de collectes	Page 9



Le don du sang dans les Pays de la Loire : la mobilisation doit se poursuivre !

Chaque jour, **500 donneurs** de sang sont nécessaires dans les Pays de la Loire pour traiter les malades pour qui la transfusion **représente la seule voie thérapeutique possible**. La satisfaction de ces besoins repose sur la générosité des donneurs, la performance du service transfusionnel assuré par l'Etablissement Français du Sang avec le soutien actif des associations pour le don du sang bénévole.

Depuis 2002, les besoins des malades en concentrés de globules rouges (issus des dons de sang total) ont fortement augmenté dans la région des Pays de la Loire. Cette augmentation s'est amplifiée en 2007 (+8%) et se poursuit sur un rythme identique en 2008. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation des besoins en produits sanguins dans la région :

- L'allongement de l'espérance de vie en France entraîne une augmentation du nombre de malades nécessitant l'utilisation d'une thérapeutique transfusionnelle.
- Les progrès de la médecine permettent désormais le traitement de patients par chimiothérapie pour des leucémies ou des cancers à des âges de plus en plus avancés. Or, les transfusions augmentent nettement avec l'âge (2/3 des transfusés ont plus de 60 ans) et la région Pays de la Loire attire de nombreux retraités.

Dans ce contexte, la mobilisation des donneurs est plus que jamais indispensable. Recruter et fidéliser de nouveaux donneurs constitue un enjeu de santé publique majeur dans un contexte d'augmentation très importante des besoins transfusionnels.

En 2007, l'EFS-Pays de la Loire et les bénévoles des 180 associations pour le Don de Sang bénévole ont accueilli plus de 82 000 donneurs (147 360 dons) dans les 1 500 collectes organisées dans les communes, certaines entreprises et établissements scolaires et sur les sites de prélèvements de l'Etablissement.

La mobilisation doit se poursuivre en 2008 et 2009 !
Nous comptons sur vous pour donner votre sang
- (infos dons et collectes) : www.dondusang.net



Pourquoi donner son sang ?



Il n'existe pas de produit capable de se substituer complètement au sang humain. Le don de sang est donc irremplaçable et indispensable pour sauver une vie.

La transfusion sanguine est indispensable et vitale dans le traitement de nombreuses pathologies :

- Les leucémies et les cancers. Lorsque la chimiothérapie a détruit les cellules de la moelle osseuse, on a recours aux globules rouges et aux plaquettes.
- Pour les hémorragies importantes lors d'un accident, une opération chirurgicale, la transfusion de globules rouges est essentielle.
- Pour l'hémophilie, les grandes brûlures, le traitement des maladies infectieuses le plasma est nécessaire ainsi que les médicaments issus du plasma.
- Le plasma de groupe AB notamment est également très précieux pour la préparation de plasma thérapeutique. Le plasma de ce groupe peut être transfusé à tous les receveurs, quel que soit leur groupe.

Qui peut donner ?

Toutes les personnes âgées de 18 à 65 ans peuvent donner leur sang. Il suffit d'être en bonne santé et de ne pas avoir été dans une situation considérée comme à risques dans les mois précédant le don.

Vous pourrez donner votre sang :

- si vous avez atteint 18 ans le jour de la collecte
- si vous pesez au moins 50 kgs.

Vous pourrez VOUS présenter à la collecte si VOUS n'avez jamais :

- reçu de produits sanguins (globules rouges, plasma ou plaquettes...),
- eu d'allogreffe (avec un tissu ou organe prélevé sur une autre personne),
- été traité(e) pour un cancer,
- fait usage de drogue par voie intraveineuse,
- fait de crise de paludisme,
- été traité(e) par hormone de croissance avant 1989,
- eu dans votre famille une personne atteinte de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (suspectée ou diagnostiquée),
- et si, entre 1980 et 1996, vous n'avez pas séjourné plus d'un an au total dans les îles britanniques.

Pour tout savoir avant de donner son sang : les modalités du don, les principales contre-indications, les différentes étapes d'un don du sang et les lieux de collectes possibles...

Télécharger le document d'information aux futurs candidats au don



Rendez-vous sur le site Internet de l'EFS

www.dondusang.net / rubrique « donner » et « où donner »

Pour prendre rendez-vous pour un don de sang sur les sites fixes de l'EFS, merci de téléphoner au site le plus proche de votre domicile : Nantes (02 40 12 33 62), Saint Nazaire (02 40 90 63 90), Angers (02 41 72 44 44), Le Mans (02 43 39 94 83), Laval (02 43 66 90 00), La Roche sur Yon (02 51 44 62 34).



Le déroulement d'un don de sang

Quel que soit le lieu de la collecte (collecte mobile ou site fixe), le don de sang se déroule en quatre étapes selon la décision ministérielle du 6 décembre 2006 qui définit les bonnes pratiques transfusionnelles :

L'inscription administrative

- Cette première étape permet de recueillir les renseignements nécessaires pour constituer le dossier du donneur. Celui-ci doit se munir d'un document mentionnant son identité.

L'entretien médical

- Confidentiel et couvert par le secret médical, l'entretien médical préalable constitue une des étapes capitales du processus de don de sang (ou de la sécurité transfusionnelle).
- Donner son sang ne présente aucun risque si le donneur est reconnu apte au don. Par ses questions, le médecin cherche ainsi à déceler tous les éléments qui pourraient compromettre la santé du donneur (par exemple l'hypertension artérielle) et celle du receveur (risques de transmission d'une maladie transmissible).
- Ne pas mentionner une information sur son état de santé, son mode de vie revient inmanquablement à risquer de mettre en péril sa santé mais aussi et surtout la santé du malade qui recevra le sang.



Le prélèvement

- À l'issue du contrôle d'hémoglobine et de l'entretien avec le médecin, le donneur, déclaré apte au don, passe dans la salle de prélèvements où il est pris en charge par le personnel infirmier. Celui-ci prélève quelques tubes échantillons sur lesquels seront effectués des analyses et des tests de dépistage. Il procède ensuite au prélèvement de sang lui-même (entre 400 et 500 ml).



Le temps du repos et de la collation

- Après le don, le donneur reste sous l'œil vigilant des infirmières. Une collation lui est offerte avant de quitter le lieu de collecte. Il convient de respecter un délai de 8 semaines entre chaque don de sang total.

Contacts utiles

L'Etablissement Français du Sang Le service Public transfusionnel

Depuis le 1er janvier 2000, l'Etablissement Français du Sang, établissement public d'Etat placé sous la tutelle du Ministre chargé de la santé, a pour mission de **gérer le service public transfusionnel en veillant à la satisfaction des besoins en matière de produits sanguins labiles** et à l'adaptation de l'activité transfusionnelle aux évolutions médicales, scientifiques et technologiques dans le respect des principes éthiques.

Employant 8 500 collaborateurs, l'Etablissement Français du Sang, opérateur unique national de la transfusion, est constitué de 14 établissements régionaux en métropole. Dans les Pays de la Loire, l'EFS dont le siège est à Nantes compte 6 sites fixe de prélèvements. Avec 492 salariés, l'EFS Pays de la Loire assure le prélèvement, la préparation des poches prélevées, la qualification biologique des tubes de sang correspondant aux poches prélevées et la distribution des poches aux établissements de soins de la région.

Sites fixes de prélèvements de l' EFS (Dons du sang sur RDV)

Site de Nantes

34, boulevard Jean Monnet
44011 Nantes cedex 1
Tél 02 40 12 33 62

Site de Saint-Nazaire

293, Bd Laënnec
44606 Saint-nazaire
Tél. 02 40 90 63 90

Site d'Angers

16 bd Mirault
49103 Angers cedex 2
Tél 02 41 72 44 44

Site de Laval

CH de Laval , 33 rue du Haut Rocher
53015 Laval
Tél. 02 43 66 90 00

Site de la Roche sur Yon

CHD les Oudairies
85925 La Roche sur Yon
Tél 02 51 44 62 34

Site du Mans

194 avenue Rubillard
72000 Le Mans
Tél. 02 43 39 94 94

Pour connaître les dates et lieux de collectes, consultez notre site internet : www.dondusang.net

Les associations de donneurs de sang bénévoles, un relais indispensable de l'EFS

Avec 700 000 adhérents regroupés au sein de 2700 associations de donneurs de sang bénévoles (ADSB), elles mêmes regroupées au sein d'Unions départementales et de comités régionaux, **la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB) est un partenaire privilégié de l'Etablissement Français du Sang.**

Très investies dans la promotion du don, notamment en matière de recrutement et de fidélisation des donneurs, les ADSB constituent des relais de proximité incontournables pour l'EFS. Elles participent activement à l'organisation des collectes et à la promotion du don dans les communes grâce à des actions et de nombreuses manifestations autour du don (tractage, affichage, conférence, ...). **Dans les Pays de la Loire, plus de 180 associations pour le don du sang bénévole collaborent étroitement avec l'Etablissement Français du Sang.**

Association des donneurs de sang bénévoles de votre commune : voir fiche en annexe



Le don de moelle osseuse

Rejoignez les donateurs volontaires de moelle osseuse.

Les malades ont besoin de vous !

Qu'est-ce que la greffe de moelle osseuse ?

La greffe de moelle osseuse est une méthode thérapeutique, permettant la guérison de maladies sanguines graves (aplasies, leucémies...), dont l'indication est posée en cas d'arrêt ou de perturbation du fonctionnement de la moelle osseuse, siège de la fabrication des cellules du sang. Lorsqu'un tel traitement est envisagé, le médecin recherche d'abord un donneur parmi les frères ou les soeurs. Or, 70% des malades n'ont pas de donneur compatible dans leur famille et cette compatibilité entre individus totalement étrangers, se rencontre avec une fréquence moyenne d'environ un pour un million.

Pourquoi devenir donneur ?

En France, 135 000 personnes sont inscrites sur le Registre français des donateurs volontaires de moelle osseuse. **C'est encore trop peu pour permettre à tous les malades (près de 2 000 en France), en attente de greffe, de trouver un donneur compatible.** Pour augmenter ces chances, les recherches sont également effectuées sur une base de données mondiale

Chaque nouveau donneur inscrit sur le registre national représente une chance supplémentaire voire unique pour ces malades de trouver leur donneur et peut-être de leur sauver la vie. Pour répondre aux besoins des malades, l'Etat français a engagé un plan d'action sur dix ans, qui doit permettre d'augmenter de 10 000 donateurs supplémentaires par an, le Registre français. Cette année, l'objectif de l'Etablissement Français du Sang – Pays de la Loire est de recruter 1 400 donateurs de moelle pour participer à l'augmentation du registre français.

Comment s'inscrire ? [Télécharger le dépliant d'information](#)

1^{ère} étape : s'informer : Lire attentivement le dépliant d'information

2^{ème} étape : s'engager : Remplir l'engagement initial volontaire (encarté à l'intérieur du dépliant), le signer et le retourner à l'Etablissement Français du Sang – Pays de la Loire.

3^{ème} étape : l'entretien médical et la prise de sang (inscription sur le Registre des Volontaires au don de moelle osseuse).

A réception de l'engagement, l'EFS-Pays de la Loire vous contactera pour fixer un rendez-vous pour l'entretien médical et la prise de sang dans le site de prélèvement de l'EFS le plus proche de votre domicile. L'entretien médical permettra de vérifier votre aptitude au don. La prise de sang est indispensable pour déterminer le groupage tissulaire du donneur et rendre effective votre inscription sur le Registre français des volontaires au don de moelle osseuse.

CONTACTS : [L'Etablissement Français du Sang – Pays de la Loire](#) Secrétariat Donneurs de Moelle

Si vous habitez en 44, 72 ou 85 [Site de Nantes](#) : 34 Boulevard Jean Monnet - 44011 NANTES Cedex 1 Tél. 02 40 12 33 00

Si vous habitez en 49 ou 53 : [Site d'Angers](#) : 16 Boulevard Mirault - 49022 ANGERS_Tél. 02 41 72 44 44

Pour en savoir plus, visitez le site de l'Agence de la BioMédecine dédié au don de moelle osseuse :

www.dondemoelleosseuse.fr

Le numéro vert 0 800 20 22 24

